

"D'une "expérience" vieille de trente jours" dans La Gazette de Lausanne (5 septembre 1949)

Légende: Le 5 septembre 1949, évoquant les nombreuses critiques émises à l'encontre du Conseil de l'Europe, La Gazette de Lausanne insiste sur le rôle et l'action de cette toute jeune organisation européenne et s'interroge sur l'avenir de l'O.E.C.E.

Source: La Gazette de Lausanne. et Journal suisse. RRéd. Chef Béguin, Pierre. 05.09.1949, n° 210; 152e année. Lausanne. "D'une "expérience" vieille de trente jours", auteur:Dentan, Pierre A. , p. 1.

Copyright: (c) La Lettre Hebdomadaire du Journal de Genève et Gazette de Lausanne

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"d_une_"experience"_vieille_de_trente_jours"_dans_la_gazette_de_lausanne_5_septembre_1949-fr-7fec9224-7923-40ab-99b9-20abeece5be2.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

L'UNION EUROPEENNE, UNE UTOPIE?

D'une « expérience » vieille de trente jours

La Suisse a, certes, d'excellentes raisons de rester momentanément à l'écart des travaux de Strasbourg et il est difficilement contestable que la pratique de la neutralité reste un instrument précieux, irremplaçable pour l'instant, de notre politique étrangère. Nous pouvions adhérer à l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.), car il ne s'agit dans ce domaine que d'une collaboration économique sans rapport avec nos principes de neutralité politique : on peut encore être neutre en politique, mais on ne saurait plus l'être en économie.

En revanche, la nature même du Conseil de l'Europe, qui est d'abord politique, nous engage à ne pas sortir de notre réserve traditionnelle. Très involontairement sans doute et par la faute même de ceux qui, à l'Est, refusent d'y participer, le Conseil de l'Europe se présente comme un bloc d'Etats qu'il faut opposer à d'autres blocs. Or la Suisse aurait aujourd'hui beaucoup à perdre à choisir entre ces blocs. Ce serait certes peut-être courageux mais en tous cas prématuré et dangereux. Et le devoir de ceux qui président à nos destinées est de rester lucides, d'éviter les aventures, même passionnantes, et de préserver notre pays des grandes querelles politiques internationales aussi longtemps que cela sera possible.

Mais de là à dire qu'il ne peut ni aujourd'hui, ni demain se faire rien de bon à Strasbourg, il y a un pas qu'on se refuse à franchir.

Le Conseil de l'Europe existe depuis moins d'un mois. Depuis moins d'un mois des parlementaires de douze pays se trouvent réunis ayant devant eux la tâche la plus écrasante qui se puisse concevoir : faire du Conseil de l'Europe un instrument efficace, puis, avec cet instrument, faire une Europe unie.

Or trente jours ne se sont pas encore écoulés pour mener à bien les préliminaires de cette tâche que l'on entend déjà dire que le Conseil de l'Europe a échoué, qu'il se perd en vaines parolotes et qu'il se voit déjà menacé de mort par stérilité.

Ce qui, tout de même, est aller un peu fort !

On reproche en outre au Conseil de l'Europe de perdre son temps à rédiger une nouvelle proclamation des droits de l'homme et de vouloir se substituer à l'O.E.C.E. On affirme enfin que, dans l'état actuel de sa préparation, l'organisation de Strasbourg se présente comme une doublure plus ou moins floue de l'Alliance de Bruxelles.

*

Si l'idée d'une charte des droits de l'homme n'est pas neuve, le Conseil de l'Europe a parfaitement raison de vouloir exprimer une fois de plus, dans une déclaration, qu'il existe entre les différents Etats qui le composent une conscience juridique commune. Ce faisant, il désignera le terrain sur lequel l'édifice pourra s'élever.

Peut-on en second lieu reprocher au Conseil de l'Europe de vouloir se substituer à l'O.E.C.E. ? Il y a un point sur lequel, nous semble-t-il, tout le monde est d'accord, c'est que l'O.E.C.E. n'a pas de ligne de conduite, de politique réellement européenne. Elle n'est que le lieu où se heurtent les différents intérêts des pays dont la préoccupation majeure est d'essayer d'obtenir la plus grande part possible de l'aide américaine.

L'O.E.C.E. est née du plan Marshall et sans doute appelée à disparaître en même temps que lui. Pourquoi dès lors reprocher à l'Assemblée européenne de vouloir mettre sur pied un organisme permanent, par exemple « l'Office économique européen », qui aurait pour but de coordonner durablement les économies européennes, selon un plan d'ensemble présidé par une idée politique européenne, elle aussi ?

M. Paul-Henri Spaak, qui a présidé l'O.E.C.E. et qui préside aujourd'hui l'Assemblée de Strasbourg, n'a-t-il

pas reconnu lui-même que si, au cours des discussions de l'O.E.C.E., « toute une série de bons principes avaient été émis... ..il se voyait forcé, cependant, de reconnaître que, dans l'application, ces bons principes sont restés jusqu'à présent assez théoriques ? » Dans la bouche de M. Spaak, cet aveu d'impuissance vaut d'être retenu.

Il est devenu évident que l'O.E.C.E. doit être remplacé par un organisme doué d'un pouvoir autre que celui de diviser par 9 ou par 18 les crédits votés par le Congrès américain. Pourquoi reprocher au Conseil de l'Europe de chercher ce nouvel organisme ?

Enfin, et pour s'en tenir ici aux seuls griefs énumérés ci-dessus, c'est une erreur complète, à notre avis, de prétendre que le Conseil de l'Europe est une mauvaise doublure de l'Alliance de Bruxelles. L'union européenne ne s'est faite jusqu'ici que contre quelque chose. Le Pacte de Bruxelles ou celui de l'Atlantique n'est d'ailleurs qu'une union illusoire, une union de canons, de fusils et de bombes dirigés contre un danger commun. Que ce danger disparaisse, l'union disparaît elle aussi.

Le Conseil de l'Europe, en revanche, veut créer une union réelle, politique et économique, une union pour le bien-être de la communauté européenne et non contre le seul danger d'une guerre imposée par d'autres.

*

Le Conseil de l'Europe est non une « mauvaise doublure » de l'O.E.C.E. ou de l'Alliance de Bruxelles — dont on ne niera pas d'ailleurs la nécessité momentanée — mais l'étape suivante dans la marche vers une union européenne vraiment digne de ce nom.

On peut concevoir, sinon prévoir, une étape nouvelle à partir de Strasbourg, celle où l'Assemblée cesserait d'être consultative pour devenir constituante. Un gouvernement européen, auquel serait déléguée une certaine parcelle du pouvoir de chaque gouvernement particulier, serait le couronnement de cette longue évolution.

Il y a des gens pour qui ce processus est impossible, d'autres pour qui il est possible, d'autres enfin pour qui il est probable. Que chacun pense ce qu'il veut — les événements sur lesquels il n'a pas de prise lui donneront tort ou raison — mais que les sceptiques ne condamnent pas si vite le nouveau-né de Strasbourg à peine sorti de ses langes. Et, de grâce, ne sacrifions pas le Conseil de l'Europe sur l'autel d'un fédéralisme dont nous prétendons seuls détenir le secret !

Pierre A. Dentan.